

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2016)
Heft: 75

Artikel: Faut-il bannir la cigarette des locatifs?
Autor: M.T. / Diethelm, Pascal / Bonnant, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-830501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faut-il bannir la cigarette des locatifs ?

Les USA vont interdire aux locataires de HLM de fumer dans leur appartement. Cette mesure, jugée extrême par certains, est-elle l'exemple à suivre ?

« Ces mesures répondent à une demande »

PASCAL DIETHELM, PRÉSIDENT
D'OXYROMANDIE, ASSOCIATION
DE LUTTE CONTRE LE TABAGISME



« Je n'y suis pas favorable, étant un grand fumeur »

MARC BONNANT,
AVOCAT GENEVOIS



Les USA prévoient d'interdire la cigarette dans les HLM. La mesure est-elle trop extrême ?

Non, je ne pense pas. Au contraire, c'est une mesure qui remédie à une inégalité. Les personnes issues de milieux peu favorisés devraient aussi pouvoir vivre dans des habitations sans fumée.

Est-ce une atteinte à la liberté individuelle ?

Oui, d'une certaine manière. Mais la santé des tiers est prépondérante par rapport au droit de fumer. Il existe deux besoins fondamentaux, l'eau et l'air. Tout le monde a, en Suisse, accès à l'eau potable. Mais pas à un air non pollué.

Faut-il faire de même en Suisse ?

Oui, et je pense qu'on le fera dans dix, vingt ans, car ces mesures répondent à une demande. C'est un mythe de penser que fumer chez soi ne porte pas atteinte à la santé des autres.

L'interdire dans les lieux publics, ça ne suffit pas ?

Non. La fumée de tabac est un toxique notoire. Et la Suisse reste très en retard par rapport aux autres pays d'Europe et d'ailleurs. Même l'Autriche, qui n'est pourtant pas un exemple en la matière, a adopté une loi pour l'interdiction de la cigarette dans les lieux publics, beaucoup plus sévère qu'en Suisse.

Sommes-nous trop laxistes ?

Oui. La Suisse est la lanterne rouge dans le domaine. Il manque encore aujourd'hui une prise de conscience à cause du puissant lobby des cigarettiers. Le système politique donne la prépondérance à l'économie sur l'intérêt général.

Les USA prévoient d'interdire la cigarette dans les HLM. La mesure est-elle trop extrême ?

Ça me paraît cohérent, si on retient que la cigarette est nocive et qu'il faut la combattre au titre de la santé publique. J'en comprends la nécessité. Mais égoïstement, je n'y suis pas favorable, étant un grand fumeur. D'un point de vue plus philosophique, je n'aime l'Etat que lorsqu'il s'abstient. L'Etat qui se mêle de ma manière de vivre ou de mourir m'est insupportable.

Est-ce une atteinte à la liberté individuelle ?

Ce n'est pas absurde que l'Etat se charge de la collectivité publique, qu'il veille à la santé de la population. Mais il est, par nature, une atteinte à la liberté individuelle. Il la cantonne au profit de la collectivité. La cohérence voudrait qu'on interdise totalement le tabac.

Faut-il faire de même en Suisse ?

Même si je comprends la démarche, elle me navrerait ici en Suisse. Mais je pense que ça viendra, dans pas longtemps.

L'interdire dans les lieux publics, ça ne suffit pas ?

Je n'y étais pas favorable. Celui qui ne veut pas être enfumé ne va pas dans ces endroits. Chacun devrait pouvoir décider ou non de s'exposer à ce risque. Dans les HLM en revanche, un locataire y vit non pas par choix, mais par obligation. La situation est donc différente.

Sommes-nous trop laxistes ?

Non. En Suisse, l'équilibre des choses est prédominant, nous restons dans une position moyenne. Mais le combat va sans doute s'intensifier.

M.T.